
ANNEXE VI: APPLICATION DE LA RÉOLUTION 75/233 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

La présente annexe donne une vue d'ensemble de l'enquête mondiale annuelle 2025 sur les progrès, les résultats et les contributions du PAM dans le cadre de l'application de la résolution A/RES/79/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour le cycle 2025-2028, ainsi que de la résolution A/RES/72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Elle met l'accent sur les résultats obtenus, de façon à déterminer ce qui a changé, ce qui a été accompli ainsi que la manière dont l'action du PAM a contribué à renforcer les résultats à l'échelle du système des Nations Unies qui sont pertinents dans la perspective du [rapport que le Secrétaire général présentera en 2026 au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies](#).

L'enquête 2025 du PAM a mis en évidence les progrès constants accomplis dans l'application des résolutions 79/226 et 72/279, signe de l'harmonisation plus grande avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la contribution aux résultats à l'échelle du système.

1. Plus grande harmonisation des pratiques de gestion axée sur les résultats: amélioration de la planification conjointe des travaux au sein des équipes de pays des Nations Unies, de la concordance des plans stratégiques de pays (PSP) du PAM avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que de la traçabilité des résultats des programmes au regard des objectifs de développement durable (ODD) et des dispositifs utilisés à l'échelle du système des Nations Unies (*questions 1, 5 à 11 et 33 de l'enquête*).

2. Renforcement de la gouvernance et de l'encadrement à l'échelle du système: coordination des travaux conjoints des conseils d'administration, amélioration de la façon dont il est rendu compte de l'action menée au regard du cadre de gestion et de responsabilité des Nations Unies, renforcement de la collaboration avec le système des coordonnateurs résidents et promotion de l'orientation stratégique commune à l'horizon 2030 (*questions 3 et 5 à 11*).

3. Transparence accrue et établissement de rapports intégrés en matière de financement: mise en relation des ressources avec les résultats, renforcement de la mise en œuvre du Pacte de financement des Nations Unies et amélioration de la communication d'informations sur les financements communs et conjoints (*questions 12 à 15*).

4. Gains d'efficacité accrus découlant de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'Initiative ONU80: renforcement des services partagés, de l'interopérabilité des chaînes d'approvisionnement et des leviers transversaux et opérationnels pour l'exécution des activités sur le terrain (*questions 4, 20 et 21*).

5. Plus grande cohérence opérationnelle et renforcement de la responsabilité collective: progrès importants dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui, intensification de la fourniture et de l'utilisation des services communs, clarification des responsabilités et obligations des directeurs de pays, amélioration des pratiques d'encadrement et contribution à l'établissement de rapports sur l'ODD 2 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole et le PAM (*questions 16 à 24 et 33*).

Dans l'ensemble, les contributions du PAM ont mis en évidence une mobilisation constante en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, une cohérence accrue à l'échelle du système et une meilleure adéquation en ce qui concerne la planification, l'analyse, le financement et la direction en vue de la réalisation de résultats collectifs dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

A. Assurer un appui intégré à la réalisation des objectifs de développement durable
(questions 1 à 4)

- 1. Mise en concordance du plan stratégique avec la gestion axée sur les résultats – Harmonisation au niveau institutionnel entre le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et l'approche de gestion axée sur les résultats, développement des indicateurs communs et complémentaires interorganisations et amélioration de la gestion axée sur les résultats conformément aux recommandations issues de l'évaluation du PAM réalisée en 2024 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.** Le PAM améliore l'alignement de son plan stratégique sur ses chaînes de résultats – de ses produits et ses effets directs stratégiques jusqu'à ses contributions à la concrétisation des ODD – afin de garantir la cohérence, la comparabilité et la traçabilité de ses contributions au regard les résultats à l'échelle du système des Nations Unies (questions 1 et 33).
- 2. Gouvernance conjointe des conseils d'administration – Coordination par le PAM des activités conjointes des conseils d'administration et du dialogue sur la gouvernance.** En 2025, le PAM a servi d'entité coordinatrice des activités de gouvernance conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a ainsi organisé une réunion conjointe sur l'orientation stratégique à l'horizon 2030 et harmonisé les cadres relatifs au devoir de protection de ces organismes. Le PAM a maintenu un dialogue stratégique régulier entre la Présidente de son Conseil d'administration et les présidents des conseils d'administration des fonds et programmes ayant leur siège à New York et dirigé la visite conjointe sur le terrain menée en Égypte en 2025 (question 3).
- 3. Cohérence à l'échelle du système et Initiative ONU80 – Renforcement de la cohérence, planification conjointe, réformes ONU80 et responsabilité mutuelle.** En s'appuyant sur les objectifs d'efficacité de la réforme du système des Nations Unies, le PAM a piloté une nouvelle phase axée sur les gains d'efficacité au titre de l'Initiative ONU80 et de la réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, en étroite collaboration avec l'UNICEF et le Bureau de la coordination des activités de développement, qui en assument la codirection. Les enseignements tirés de la réforme du système des Nations Unies et les premiers gains d'efficacité qui en découlent, notamment le développement de la plateforme de réservation et du parc de véhicules des Nations Unies, ont été déployés et intégrés à plus grande échelle dans le cadre de la dernière série de réformes du système des Nations Unies, marquant ainsi un tournant dans la collaboration à l'échelle du système, notamment dans le domaine des chaînes d'approvisionnement et de l'acheminement de l'aide sur le terrain (question 4).

B. Nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies (questions 5 à 11)

- 4. Évaluation du cadre de gestion et de responsabilité des Nations Unies – Fonctions, attributions et responsabilité mutuelle.** Le cadre de gestion et de responsabilité est un élément central de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, qui trouve son ancrage dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou "plan-cadre de coopération"). Le PAM a fait observer que, bien que le cadre de gestion et de responsabilité énonce des principes importants, il serait utile de préciser davantage les fonctions et les attributions dans l'ensemble du système des Nations Unies pour renforcer efficacement le niveau de responsabilité mutuelle requis. Le PAM a souligné qu'il fallait disposer d'orientations plus claires et plus concrètes, et renforcer l'appropriation collective entre les entités des Nations Unies (question 5).

5. **Adéquation des plans-cadres de coopération et des PSP – Élaboration de plans de travail conjoints.** Le PAM est signataire du plan-cadre de coopération des Nations Unies. Tous les PSP découlent directement des priorités de ce plan-cadre, dont ils reprennent à 100 pour cent le contenu et suivent à 85 pour cent les cycles de programmation; les activités de développement contribuant aux produits des équipes de pays des Nations Unies sont présentées dans les plans de travail conjoints (*questions 6 et 17*).
 6. **Efficacité du Bureau de la coordination des activités de développement – Appui à la coordination et au mécanisme de financement commun.** Le Bureau de la coordination des activités de développement remplit avec efficacité son rôle de secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en gérant le Fonds commun pour la réalisation des ODD et en coordonnant les contributions destinées à des mécanismes tels que le Pacte de financement, la formule de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et d'autres processus relevant du système pour le développement. Le Fonds pour la réalisation des ODD a donné des résultats tangibles au niveau des pays, même si certains de ses aspects peuvent parfois se révéler contraignants (*question 7*).
 7. **Coordination au niveau régional et à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix.** Le PAM a souligné la nécessité de renforcer l'efficacité des mécanismes régionaux et des leviers de l'approche fondée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, comme les analyses conjointes, les cycles de financement harmonisés, le suivi commun et les financements souples et pluriannuels (*questions 8 et 10*).
 8. **Analyse commune de pays et analyse de l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix – Interdépendances entre les deux mandats.** Fort de son double mandat, le PAM contribue à de multiples analyses et processus de planification qui répondent à des objectifs différents: aperçus des besoins humanitaires et plans de réponse humanitaire pour son action humanitaire, et analyses communes de pays et cadres de coopération pour ses activités de développement. Cependant, dans bien des cas, les analyses communes de pays n'exposent pas suffisamment les liens entre les réalités au niveau des communautés et les facteurs de vulnérabilité, tels que l'économie politique, la marginalisation, l'insécurité alimentaire, la problématique femmes-hommes, les changements climatiques et les conflits. Une meilleure mise en évidence de ces liens permettrait d'améliorer l'analyse à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Sans cela, l'évaluation de l'impact s'avère difficile (*question 11*).
 9. **Rôle du Réseau mondial contre les crises alimentaires – Plateforme au service de l'approche fondée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix et coordination mondiale.** Le Réseau mondial contre les crises alimentaires est une plateforme de partenariat stratégique visant à renforcer la cohérence et l'action collective afin de prévenir les famines et de lutter contre les crises alimentaires au moyen de solutions intégrées. Il collabore également avec des plateformes et processus multilatéraux mondiaux pour assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité, notamment avec le Groupe des Sept (G7), le Groupe des 20 (G20) et sa nouvelle Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, ainsi qu'avec d'autres organes pertinents (*question 11*).
- C. Financement** (*questions 12 à 15*)
10. **Modèle de financement et rapports annuels par pays – Contributions volontaires, établissement de rapports stratégiques.** Le PAM ne reçoit pas de contributions statutaires pour son financement et dépend entièrement des contributions volontaires. Les rapports annuels par pays mettent en évidence des domaines thématiques pour chaque effet direct stratégique (*question 12*).

11. **Information financière intégrée** – *Liens entre les financements, les résultats et les contributions à la réalisation des ODD.* La présentation des éléments financiers et des résultats est intégrée, ce qui permet aux États membres de voir de quelle manière le financement du PAM contribue à la réalisation de ses effets directs stratégiques et à la concrétisation des ODD. Cette approche intégrée permet aux donateurs de se faire une idée précise non seulement de la manière dont les activités du PAM contribuent à la concrétisation des principales priorités thématiques, mais aussi de celle dont les contributions s'inscrivent dans les cadres nationaux et, in fine, dans les engagements pris au titre des ODD (*question 12*).
 12. **Financements communs et conjoints** – *Établissement de rapports institutionnels propres à certains fonds.* Au niveau institutionnel, les résultats des financements communs et conjoints sont communiqués au regard du cadre de résultats institutionnels du PAM et regroupés dans le rapport annuel sur les résultats, qui met en correspondance l'ensemble des résultats des programmes menés au niveau des pays et des programmes conjoints avec le plan stratégique du PAM et les cibles des ODD. Les rapports sur les programmes conjoints et les fonds communs sont établis conformément aux cadres de gouvernance et de résultats de chacun des fonds de financement commun en place dans les pays, tels que les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et le Fonds commun pour la réalisation des ODD (*question 12*).
 13. **Dialogue sur le pacte de financement** – *Examen des engagements, financement souple, transparence.* Le dialogue sur le financement mené avec le Conseil d'administration a contribué à des échanges ouverts sur le pacte de financement grâce à un examen régulier des résultats au regard du cadre de résultats du pacte, notamment en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la préaffectation et à la souplesse des financements. Les contributions à affectation souple font l'objet d'un suivi et d'une présentation systématique au Conseil d'administration. Le PAM continue de plaider en faveur de financements plus importants, prévisibles et souples (*question 15 liée sur le plan thématique à la question 31*).
- D. Questions en phase avec la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement** (*questions 16 à 32*)
14. **Liste de contrôle relative à la réforme** – *Rapport au Conseil d'administration.* Le PAM a présenté l'année dernière un compte rendu sur la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Des données actualisées ont été fournies par écrit au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2025¹ (*question 16*).
 15. **Élaboration des PSP et rôle des coordonnateurs résidents** – *Harmonisation et plans travail conjoints.* Le PAM dispose d'orientations internes précises exigeant que tous les PSP soient élaborés en étroite concordance avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies. Ces orientations garantissent la concertation du bureau de pays avec les coordonnateurs résidents aux étapes clés de la planification stratégique. L'élaboration des PSP s'inscrit donc systématiquement dans le prolongement ou en parallèle du processus d'élaboration du plan-cadre de coopération, et toutes les activités de développement prévues dans les PSP qui contribuent aux produits conjoints de l'équipe de pays des Nations Unies sont prises en compte dans les plans de travail conjoints, conformément aux orientations internes, dans un souci de transparence et de cohérence au sein l'équipe de pays (*question 17*).

¹ PAM. 2025. Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement).

16. **Stratégie relative aux activités d'appui, services administratifs communs et services mondiaux partagés** – *Gains d'efficacité et services partagés au titre de l'Initiative ONU80.* Le PAM a mis en œuvre 99 pour cent de la stratégie relative aux activités d'appui², ce qui témoigne de la forte appropriation par les bureaux de pays du programme d'action des Nations Unies en matière d'efficacité. Les bureaux de pays continuent de s'appuyer sur la stratégie relative aux activités d'appui pour dégager de nouveaux gains d'efficacité, élargir la prestation et l'utilisation de services communs à fort impact et renforcer les leviers opérationnels. Dans le cadre de la stratégie relative aux activités d'appui, ils s'orientent progressivement vers des services administratifs communs pour les services rattachés à un lieu précis, et vers des services mondiaux partagés pour les fonctions non rattachées à un lieu précis au titre du plan d'action d'ONU80 (*question 20*).
 17. **Gains d'efficacité du Groupe des Nations Unies pour le développement durable** – *Suivi des gains obtenus à l'échelle du système et par chaque entité à l'aide de la méthode commune convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.* Le PAM contribue activement au cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui vise à l'obtention de gains d'efficacité tant au niveau des entités qu'à l'échelle du système. Ces gains d'efficacité font l'objet d'un suivi et sont mesurés chaque année à l'aide de la méthode commune convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, puis ils sont communiqués par le PAM dans son rapport annuel sur les résultats et, le cas échéant, dans le rapport relatif à l'examen quadriennal complet au Conseil d'administration (*question 21*).
 18. **Profils d'emploi des directeurs de pays** – *Mise en concordance avec le cadre de gestion et de responsabilité et le programme de réforme du système des Nations Unies pour le développement, obligation de rendre compte aux coordonnateurs résidents.* Le profil d'emploi des directeurs de pays du PAM a été actualisé dans le cadre des efforts en cours de gestion de la restructuration et à des fins d'harmonisation, compte tenu de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et du cadre de gestion et de responsabilité des Nations Unies et du système des coordonnateurs résidents. Ces révisions apportent des précisions claires sur les fonctions, les attributions, les responsabilités et obligations des directeurs de pays à l'égard des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (*question 22*).
 19. **Évaluation des résultats** – *Comportements et résultats collectifs en matière d'encadrement au sein du système des Nations Unies.* Les représentants dans les pays font l'objet d'une évaluation au regard des cinq éléments du modèle d'encadrement du PAM, qui est entièrement conforme au modèle du système des Nations Unies. En outre, le cadre de performance du PAM comprend des résultats attendus relatifs à l'encadrement au sein du système des Nations Unies, assortis d'indicateurs de performance clés liés à la participation active à l'équipe de pays des Nations Unies, aux contributions à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération et à l'obtention de résultats collectifs à l'échelle du système des Nations Unies (*question 24*).
- E. Observations supplémentaires** (*question 33*)
20. Le PAM continue de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin que ses contributions au développement et au renforcement de la résilience s'inscrivent pleinement dans les priorités des plans-cadres de coopération des Nations Unies et des plans nationaux.

² La stratégie relative aux activités d'appui constitue le point d'entrée des services partagés, les fonctions assurées au niveau des pays basculant vers des services administratifs communs et celles n'étant pas rattachées à un lieu précis vers des services mondiaux partagés au titre de l'Initiative ONU80.

21. Le PAM renforce la cohérence interne de ses chaînes de résultats, qu'il s'agisse des effets directs stratégiques, des produits ou des indicateurs, afin d'améliorer la traçabilité de ses contributions aux résultats à l'échelle du système. Ces améliorations comprennent des adaptations à la lumière de l'évaluation de 2024 du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales³ et une harmonisation avec les réformes ONU80.
22. Le PAM reste déterminé à renforcer les analyses conjointes, l'interopérabilité des données, la prestation et l'utilisation des services d'appui partagés, ainsi que la prévisibilité des ressources allouées aux programmes conjoints. Il entend en outre contribuer à un système des Nations Unies plus cohérent, plus efficace et davantage axé sur les résultats afin que les réformes engagées à l'échelle du système bénéficient concrètement aux personnes et aux communautés auxquelles les entités des Nations Unies viennent en aide.

Une deuxième enquête thématique administrée au niveau central a été réalisée. Le PAM y a contribué par l'intermédiaire de la FAO, principale organisation répondante, ce qui a permis d'enrichir le rapport du Secrétaire général des Nations Unies relatif à l'examen quadriennal complet.

³ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. 2024. *MOPAN assessment report: World Food Programme (WFP)*.